Décharge 2016: budget général UE, Comité économique et social européen

2017/2141(DEC) - 26/03/2018 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport d'Ingeborg GRÄSSLE (PPE, DE) recommandant au Parlement européen de **donner décharge** au secrétaire général du Comité économique et social européen sur l'exécution du budget du Comité pour l'exercice 2016.

Les députés se sont félicités des conclusions de la Cour des comptes selon laquelle les paiements relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 pour les dépenses administratives et autres du Comité sont, dans l' ensemble, **exempts d'erreur significative**. Aucune déficience notable n'a été constatée lors de la vérification des domaines liés aux ressources humaines et aux marchés publics.

Gestion financière et budgétaire: les députés se sont félicités de la gestion financière prudente et saine du Comité au cours de l'exercice 2016. Ils ont exprimé leur soutien au changement de modèle en faveur d'une **budgétisation basée sur la performance** dans la planification budgétaire de la Commission. Ils ont encouragé le Comité à appliquer cette méthode à sa propre procédure de planification budgétaire.

En 2016, le budget du Comité - purement administratif - s'élevait à 130.586.475 EUR (129.100.000 EUR en 2015), avec un taux d'utilisation de 97,55%. Une augmentation du taux d'utilisation a été constatée en 2016 par rapport à 2015.

Cadre d'action du Comité: les députés ont adressé une série de recommandations au Comité:

- continuer à appliquer les principes budgétaires fondés sur les performances dans ses activités quotidiennes et tenir le Parlement informé de la mise à jour des indicateurs clés d'activité et de performance (KAPI) en 2017;
- fournir à l'autorité de décharge des éclaircissements sur les dépenses liées à la modernisation du Comité, afin de renforcer la transparence et la responsabilité, et publier l'évaluation des coûts et des avantages;
- fournir à l'autorité de décharge une évaluation coûts-avantages des missions pour l'Union et les pays visités, ainsi que la liste des pays visités en 2016;
- renforcer les contacts entre le Comité et les présidents et les rapporteurs des commissions du Parlement afin d'assurer un meilleur suivi de la contribution du Comité au processus législatif de l'Union;
- mettre en place des mesures pour améliorer le bien-être du personnel au travail et surveiller de plus près les absences;
- exhorter le Président, les Vice-Présidents et le Secrétariat du Comité à publier leurs déclarations d'intérêt sur son site web avant la fin du mois de juin 2018;
- proposer une forme unique et complète de déclaration des conflits d'intérêts pour remplacer la déclaration d'absence de conflits d'intérêts;
- encourager l'adoption de mesures appropriées pour réaliser des économies et réduire la pollution de l'environnement;
- évaluer le potentiel d'autres instruments susceptibles de réaliser des économies, notamment sur les frais de voyage;
- créer un organe indépendant de divulgation, de conseil et de consultation disposant de ressources budgétaires suffisantes pour aider les lanceurs d'alerte à divulguer leurs informations sur les éventuelles irrégularités affectant les intérêts financiers de l'Union, tout en protégeant leur confidentialité et en offrant le soutien et les conseils nécessaires;

- améliorer la politique afin d'empêcher toute forme de harcèlement psychologique et sexuel.

Enfin, les députés ont regretté la décision du Royaume-Uni de se retirer de l'Union européenne et qu'à ce stade, aucune prévision ne puisse être faite quant aux conséquences financières, administratives, humaines et autres liées au retrait. Ils ont demandé au Comité de réaliser des analyses d'impact et d'informer le Parlement des résultats avant la fin de 2018.